



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/COM.1/L.22
7 février 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission du commerce des biens et services,
et des produits de base
Genève, 4-8 février 2002
Point 4 de l'ordre du jour

**ANALYSE DES MOYENS DE RENFORCER LA CONTRIBUTION DE
CERTAINS SERVICES AUX PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT
DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT: LES SERVICES ÉNERGÉTIQUES
DANS LE COMMERCE INTERNATIONAL ET LEURS INCIDENCES
SUR LE DÉVELOPPEMENT**

Projet de recommandations

La Commission prend note des conclusions de la Réunion d'experts figurant dans le document TD/B/COM.1/42-TD/B/COM.1/EM.16/3 et formule les recommandations concertées ci-après.

Mesures recommandées au niveau national

1. Les gouvernements devraient envisager d'édicter, s'il y a lieu, des règlements visant à favoriser le développement des sources d'énergie et à améliorer la distribution des services énergétiques. La réforme du secteur de l'énergie au plan national devrait tenir compte du niveau de développement de chaque pays, des réalités commerciales et des stratégies globales de développement.
2. Sur les marchés de l'énergie libéralisés, les gouvernements devraient mettre en place un cadre institutionnel propice à la réalisation des objectifs de la politique nationale, y compris au

respect de l'obligation de service universel, et à l'instauration de conditions de concurrence loyale. L'accès équitable de tous les concurrents aux réseaux est une condition préalable à la création de marchés internationaux concurrentiels de services énergétiques.

3. Les gouvernements devraient adopter des mesures visant à créer un environnement favorable propre à attirer les investisseurs nationaux et étrangers, en vue d'élargir l'accès de la population et de l'industrie aux services énergétiques. Dans ce contexte, l'importation temporaire de matériel spécialisé pourrait aussi faciliter la fourniture de ces services.

4. Les gouvernements devraient prendre des mesures pour accroître la compétitivité des prestataires de services énergétiques, notamment dans les pays en développement. À cette fin, ils devraient favoriser la constitution d'alliances stratégiques entre entreprises nationales et entreprises étrangères, ainsi qu'entre les grandes sociétés et les PME, et encourager aussi la création de réseaux de PME, de sorte que ces dernières puissent être une source d'innovations.

5. Les gouvernements devraient étudier la possibilité de développer l'utilisation des énergies renouvelables, notamment pour remédier au problème d'accès à l'énergie dans les zones rurales.

Recommandations adressées à la communauté internationale

1. Les négociations sur les services en cours à l'OMC sont une occasion de poursuivre la libéralisation du secteur des services énergétiques, qui pourrait être bénéfique aux pays en développement en leur permettant, d'une part, d'obtenir un accès plus fiable et plus rationnel à l'énergie et, d'autre part, d'accroître leur part du marché des services énergétiques. Toutefois, pour que ces objectifs se réalisent, les négociations en question devraient tenir compte des besoins de développement des pays en développement, notamment grâce à l'application concrète des dispositions contenues dans les articles IV et XIX de l'AGCS.

2. Toutes les parties et institutions intéressées aux services énergétiques devraient coopérer ou renforcer leur coopération, dans le sens à la fois Nord-Sud et Sud-Sud.

3. La communauté internationale devrait appuyer les efforts que les pays en développement déploient pour mettre en œuvre des mesures visant à créer l'environnement indispensable à un accès plus universel aux services énergétiques, et notamment soutenir les réformes et le renforcement des institutions.

Recommandations destinées à la CNUCED

Compte tenu de la nouveauté et de la complexité des questions relatives au secteur des services énergétiques et à ses incidences sur le commerce et le développement, du fait que la Réunion d'experts sur les services énergétiques dans le commerce international a été très enrichissante pour tous les participants, et des compétences acquises par le secrétariat de la CNUCED dans ce domaine, la Commission recommande à la CNUCED de poursuivre et d'approfondir ses analyses et ses activités de renforcement des capacités, notamment:

- En rassemblant et en analysant des exemples de réussite dans le secteur des services énergétiques de pays développés et de pays en développement du point de vue des investissements, de la technologie, du développement des entreprises, etc.
Les questions abordées pourraient être notamment: le rôle des PME dans le secteur de l'énergie et les mesures susceptibles de les renforcer et d'accroître leur part de marché; les moyens d'améliorer l'accès de la population et de l'industrie aux services énergétiques, et de faire en sorte que ce secteur contribue concrètement au développement;
- En analysant les principales questions à l'ordre du jour des négociations en cours sur l'AGCS et leurs incidences éventuelles sur les pays en développement, surtout concernant le renforcement de leurs capacités nationales dans le secteur des services énergétiques et de leur participation au commerce de ces services. En outre, il faudra notamment étudier les perspectives d'exportation et les obstacles au commerce des services énergétiques;
- En analysant les principales caractéristiques structurelles des marchés de services énergétiques; les aspects les plus importants des mutations technologiques; et le rôle des normes et réglementations internationales et nationales régissant le commerce des services énergétiques;
- En analysant et en rassemblant des données sur les expériences de réforme structurelle du secteur de l'énergie menées dans les pays en développement, ainsi que sur les difficultés et les possibilités qui peuvent en découler pour les prestataires nationaux de services énergétiques.

Afin de mener ces travaux de manière aussi rationnelle que possible, le secrétariat de la CNUCED devrait poursuivre sa coopération avec l'OMC et d'autres organisations intéressées – OPEP, secrétariat de la Charte de l'énergie, commissions régionales de l'ONU, banques régionales de développement, etc. – et tirer parti de la complémentarité de leurs compétences et de leurs mandats respectifs.
